Publié le 3 juillet 2024
par Madame DEVILLERVAL Marie-France, Maire

2024-131

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de **FERRIERES-EN-BRAY**,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2213-9, L2212-3, L2213-23, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
- Vu la demande présentée par Monsieur Hervé MEILLIERE représentant l'entreprise RAMERY TP, ZA du Parc des Cailloux de Sailleville – 60290 LAIGNEVILLE.
- Considérant les travaux de réfection du réseau d'eau potable Rue Charles Gervais à Ferrières-en-Bray.

ARRETE

Article 1er : Pendant la durée du chantier qui se déroulera du 15 juillet 2024 au 3 Août 2024, la circulation des véhicules sera réglementée suivant les dispositions ci-dessous.

Article 2 : Les prescriptions des articles ci-dessous seront matérialisées par la mise en place de la signalisation réglementaire, conformément à l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992.

Article 3 : La circulation sera interdite Rue Charles Gervais entre le n°1 (l'entrée de la Mairie) et le n°5 (l'entrée de la cour d'école).

Article 4 : La circulation sera déviée par la Ruelle du Souvenir Français qui sera remise en circulation à double sens pendant la durée du chantier.

Article 5 : L'entreprise RAMERY devra mettre en place une signalisation pour interdire et dévier la circulation.

Article 6 : L'entreprise RAMERY veillera à maintenir l'abord du chantier en bon état de propreté et à la remise en état des lieux dès la fin des travaux en veillant au compactage.

Article 7 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur Hervé MEILLIERE de l'entreprise CEGELEC SDEM de Dardilly,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gournay-en-Bray,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Rouen,
- Madame la Secrétaire Générale de Ferrières-en-Bray.

Fait à FERRIERES-EN-BRAY, le 02 juillet 2024
Le Maire,

MAIRIE DE FERRIERES EN BRAY

Marie-France DEVILLERVAL